

Sujet : Re: Translocation de papillons protégés en Savoie / Mémoire en réponse

De : > v.bourgoin (par Internet) <v.bourgoin@cen-savoie.org>

Date : 24/03/2026 à 09:47

Pour : BRIVADIER Isabelle, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes/EHN/PME <isabelle.brivadier@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Mme Brivadier,

Voici des éléments de réponses à vos deux questions :

Démonstration de l'absence d'impact significatif de l'augmentation du nombre de prélèvement de nids de damier de la succise sur la population source de Chautagne"

Petite précision : dans le mémoire en réponse du CEN, nous avons bien indiqué que, suite aux préconisations des experts du comité technique de prélever 20 à 30 nids/site d'accueil/an au lieu de 5,

=> le CEN Savoie a fait la proposition de ne prélever que **20 nids (et non 30)/site d'accueil/an, soit 100 nids prélevés/an** (au lieu des 25 nids/an indiqués dans le rapport initial)

- La population de damier de la succise de Chautagne est estimée à plus de **5 000 imagos** (Cf. p. 26 du document de présentation, mars 2023)

- Dans la plupart des espèces de papillons, le sex ratio primaire (à la naissance / émergence) est équilibré (1:1) => **soit une population de 2500 femelles** de damier de la succise en Chautagne (Source D.F. OWEN, 1965)

- Si on part du principe qu'une femelle de damier pond ses œufs en une seule fois (*cas le plus fréquent d'après la littérature*), on peut estimer le nombre de nids produits à 2 500 => le taux de prélèvement s'élève alors à 100/2500, soit une **pression de prélèvement de 4 % sur la population source** ; dans l'hypothèse basse où seulement 80 % de femelles parviendraient à pondre, cette pression de prélèvement s'élèverait alors à 5 %. Ces taux sont jugés non impactants pour la population source (Cf. p. 29 du document de présentation, mars 2023) , sachant que l'habitat est de bonne qualité et que la population est stable.

Quoiqu'il en soit, il faut savoir que :

1/ nous prévoyons chaque année avant les translocations "le comptage exhaustif au moment du pic de vol, pour vérifier si la population de l'année en cours se situe dans la moyenne des comptages réalisés ces dernières années et si elle est en capacité de les supporter". Si ça ne devait pas être le cas, ces prélèvements seront ajustés chaque année et revus à la baisse en conséquence.

2/ suivant les conclusions de l'étude génétique sur le damier qui va être menée ce printemps, d'autres sites sources pourront être prélevés (en fonction des populations en place), ce qui permettra d'alléger la pression de prélèvement sur la population de Chautagne. Les mêmes précautions seront prises sur les nouveaux sites sources selon les dires des experts.

Répartition des nids prélevés et modalités mises en œuvre pour s'assurer de la diversité des nids prélevés

La carte ci-jointe vous permettra de visualiser les huit secteurs différents de Chautagne qui sont ciblés pour le prélèvement des nids ; ces localisations croisent à la fois des données d'observation de l'espèce et de sa plante-hôte et l'"optimisation pratique" de l'opération de prélèvement (chemin d'accès aux parcelles, durée de marche d'approche réduite...). La réalité terrain orientera les prélèvements qui seront effectués dans ces différents secteurs et dispersés à l'intérieur de ceux-ci.

Sachant qu'une femelle pond ses œufs le plus fréquemment en une seule ponte, il y a peu de risque de prélever plusieurs nids d'une même femelle.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Cc

Virginie BOURGOIN

Chargée de mission Scientifique / Animation territoriale

Tel : 04 79 44 44 50 - Mobile : 07 88 75 36 23

Ne travaille pas le vendredi